

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

**2025-84**

**Séance du 18 décembre 2025 à 20 h 30**

*L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Nombre de Membres**

*Afférents au CC : 36*

*En exercice : 20*

*Ayant pris part à la délibération : 31*

**Présents :** Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Hervé BOULADE donnant procuration à Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Isabelle CALMET, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL.

**Excusés :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Françoise HOULES

**Objet de la délibération : Budget Annexe Assainissement : Vote des tarifs 2026**

**. Assainissement Non Collectif :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter les tarifs forfaitaires 2026 des différents types de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) suivants :

Type de contrôle	TARIF 2026
Réhabilitation d'une installation existante :	
- contrôle obligatoire de conception de la nouvelle installation	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de la nouvelle installation	60,00 €
Construction neuve :	
- contrôle obligatoire de conception de l'installation projetée	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de l'installation	60,00 €
Vente immobilière : contrôle obligatoire de l'installation existante	170,00 €
Bon fonctionnement d'une installation existante : contrôle obligatoire initial / périodique	80,00 €
Refus contrôle périodique installation existante	80,00 €

**. Assainissement collectif :**

L'harmonisation des tarifs sur la période 2021-2026, arrêtée par le Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2020 (*délibération n° 2020-106*), prendra fin en 2026, un tarif unique s'appliquera alors à l'échelle du territoire.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter les tarifs 2026 du Service de l'Assainissement suivants :

Contrôle branchement	TARIF 2026
Vente immobilière : contrôle obligatoire de conformité du branchement au réseau public d'assainissement	170,00 €

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	TARIF 2026
Immeubles à usage d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maison individuelle neuve ou existante avec ANC &gt; à 10 ans</li> <li>- maison existante avec ANC &lt; ou = à 10 ans</li> <li>- immeuble semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements / logement)</li> </ul>
	2 700,00 €
	1 500,00 €
	1 350,00 €

Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées, le montant appelé étant celui en vigueur à la même date.

Prix de l'eau assainie		TARIF 2026
Part fixe	Abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m <sup>3</sup> Forfait de 80 m <sup>3</sup> pour les non abonnés au réseau eau potable	1,130 € 90,40 €

Travaux en régie		TARIF 2026
<b>MONTREDON-LABESSONNIÉ</b>		
Travaux / fournitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canalisation diam. 63mm (refoulement) (le ml)</li> <li>- Canalisation PVC Classe de Résistance 4 diam. 125 mm (le ml)</li> <li>- Tranchée sur voirie communale (le ml)</li> <li>- Dalle fonte</li> <li>- Rehausse pour regard</li> <li>- Main d'œuvre (par heure)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6,12 €</li> <li>17,16 €</li> <li>42,00 €</li> <li>90,00 €</li> <li>25,20 €</li> <li>28,00 €</li> </ul>

<b>RÉALMONT</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose canalisations PVC, diamètre 100 mm (le ml)</li> <li>- Fourniture et pose canalisations PVC, diamètre 125 mm (le ml)</li> <li>- Fourniture et pose canalisations PVC, diamètre 160 mm (le ml)</li> <li>- Fourniture et pose canalisations PVC, diamètre 200 mm (le ml)</li> <li>- Ouverture tranchée, évacuation des déblais, remblayage en grave 0/20 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>* pour une tranchée de 0 à 3 mètres linéaires (le ml)</li> <li>* le mètre linéaire supplémentaire (le ml)</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piquage sur collecteur existant (forfait)</li> <li>- Confection ou pose regard 315 mm avec plaque</li> <li>- Confection ou pose regard siphoïde 315 mm avec plaque</li> <li>- Confection regard borgne</li> <li>- Pour remblai au grave ciment (le m<sup>3</sup>)</li> <li>- Réfection de chaussée : émulsion (le m<sup>2</sup>)</li> <li>- Réfection de chaussée enrobé à froid (le m<sup>2</sup>)</li> <li>- Réfection de chaussée enrobé à chaud (le m<sup>2</sup>)</li> </ul>
Travaux / fournitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>25,00 €</li> <li>30,00 €</li> <li>40,00 €</li> <li>50,00 €</li> <li>300,00 €</li> <li>55,00 €</li> </ul>

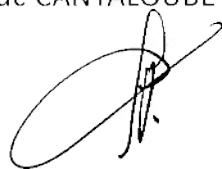
- Réfection de chaussée branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume (l'unité)	200,00 €
- Réfection trottoir avec chape béton (le m <sup>2</sup> )	55,00 €
- Remise en place pavés autobloquants (le m <sup>2</sup> )	110,00 €
- Passage sous câbles ou tuyaux divers (l'unité)	20,00 €
- Fourniture et pose regard fonte diam.800 classe D400 (profondeur >=1,50 m (l'unité)	650,00 €
- Culotte de raccordement (l'unité)	125,00€
- Fourniture tout venant (le m <sup>3</sup> )	50,00 €
- Main d'œuvre	30,00 €

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les tarifs 2026 du Service de l'Assainissement susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

*Le Président,*  
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

*La Secrétaire de séance,*  
Françoise HOULES

